



Conditions générales - clause indemnisation -

Par **DP85**, le **23/03/2018** à **19:08**

bonjour mon assurance a changé et amélioré le § de l'indemnisation des dommages - et je ne m'en plains pas- je voudrais simplement savoir sur quel critère ce changement a été fait : un jugement? un arrêté? ou autre... j'ai cherché sur: législation, juricaf légalis; rien trouvé parce qu'une assurance qui avantage ses assurés c'est parce qu'elle a été obligée.... je voudrais donc connaître le motif et le processus merci

Par **chaber**, le **23/03/2018** à **19:33**

bonjour

Un assureur peut améliorer des garanties sans qu'il y a décret ou loi.

Souvent ce n'est pas sans contrepartie.

Quelle est cette amélioration?